

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 119/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 22

OBJET

**PROJET D'AMENAGEMENT DE
LA FORET COMMUNALE.
2020 – 2039.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 10 DECEMBRE 2019.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil dix-neuf, le seize Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN - Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – M. COUDRAY Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MOUGIN – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN - M. BANNEROT – Mme TIHA – Mme MARECHAL - M. VANOT – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LICHY à Mme COSSART - M. STEIMER à M. GEX - M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Excusé : M. THIERY.

Absents : M. BEGNENE - Mme DIEZ - M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

8. DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEME **8.4 Aménagement du territoire**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Considérant la présentation du projet d'aménagement de la forêt communale de Baccarat par Mme Anne LABOURE, Aménagiste à l'ONF et M. Alexandre PIETRA Technicien de l'ONF,

Le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions des articles L124-1.1, L212-1 à L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, R212-4, D212-5.2, D214-15 et D214-16, du Code Forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement.
- La définition des objectifs assignés à cette forêt.
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme (20 ans).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité et à l'unanimité :

- **émet un avis favorable au projet d'aménagement proposé.**

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N°120/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le seize Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 22

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN - Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – M. COUDRAY Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MOUGIN – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN - M. BANNEROT – Mme TIHA – Mme MARECHAL - M. VANOT – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LICHY à Mme COSSART - M. STEIMER à M. GEX - M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Excusé : M. THIERY.

Absents : M. BEGNENE - Mme DIEZ - M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET
DECISION MODIFICATIVE -
BUDGET VILLE 2019 –
REMBOURSEMENT POUR
ANNULATION.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 10 DECEMBRE 2019.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

7. FINANCES LOCALES **7.1 Décisions Budgétaires**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Considérant qu'un titre de perception de 327.86€ a été émis concernant la nécessité pour la Ville de Baccarat de rembourser un trop perçu de la taxe d'aménagement de 2015 (qui fait suite à une annulation de permis de construire),

- Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative ci-après :

Article 10226 (Taxe aménagement)	+ 330 €
Article 2151 (Installation matériel réseau de voirie)	- 330 €

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 121/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 22

OBJET

**BUDGET VILLE -
OPERATIONS POUR COMPTE
DE TIERS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait
été faite le 10 DECEMBRE 2019.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

L'an deux mil dix-neuf, le seize Décembre, le Conseil Municipal de la
Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX,**
Maire.

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER-
Mme CHASSAIN - Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – M. COUDRAY
Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MOUGIN –
M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN - M. BANNEROT – Mme TIHA –
Mme MARECHAL - M. VANOT – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LICHY à Mme COSSART -
M. STEIMER à M. GEX - M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Excusé : M. THIERY.

Absents : M. BEGNENE - Mme DIEZ - M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de
secrétaire.

7. FINANCES LOCALES **7.1 Décisions budgétaires**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Afin de pouvoir solder les comptes 4581 - 4582 (autrement appelés
compte de tiers : dispositif d'intervention pour des tiers) de
2012/2013 concernant l'opération de « Rénovation des
commerces de Baccarat - Subventions FISAC ;

- Vu l'avis de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Trésor Public à passer des écritures d'ordre non
budgétaires afin de solder ces comptes, en contrepartie du compte
1068 – excédent de fonctionnement capitalisé.

Des recherches sur l'excédent du compte 4582 ont été faites et
elles ne permettent pas une régularisation budgétaire.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 122/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 22

OBJET
DOTATION GLOBALE DE
FONCTIONNEMENT –
RECENSEMENT DE LA
LONGUEUR DE LA VOIRIE
COMMUNALE.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 10 DECEMBRE 2019.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

L'an deux mil dix-neuf, le seize Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN - Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – M. COUDRAY - Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MOUGIN – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN - M. BANNEROT – Mme TIHA – Mme MARECHAL - M. VANOT – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LICHY à Mme COSSART - M. STEIMER à M. GEX - M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Excusé : M. THIERY.

Absents : M. BEGNESE - Mme DIEZ - M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. Finances locales 7.10 Divers

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Considérant que le calcul de la Dotation de Solidarité Rurale (D.S.R.), compris dans la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée aux collectivités, fait intervenir la longueur de voirie classée dans le domaine public communal ;
- Vu la délibération N°89/2016, par laquelle le Conseil Municipal a arrêté le linéaire de la voirie communale à 25 015 mètres.
- Vu les délibérations n°131/2017 et n°125/2018 par laquelle le Conseil a confirmé le linéaire de la voirie communale à 25.015 mètres ;
- Considérant qu'aucun changement n'est intervenu en 2019,
- Vu l'avis de la commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **CONFIRME** que le linéaire de la voirie communale est arrêté à **25.015 mètres.**
- **DIT** que ces données devront être intégrées pour la part voirie dans le calcul de la Dotation de Solidarité Rurale.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 123/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 22

OBJET

**CONVENTION D'ATTRIBUTION
DE SUBVENTION POUR
L'ANNEE 2020 A L'ECOLE DE
MUSIQUE ET DE CHANT DE
BACCARAT (EMCB).**

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait
été faite le 10 DECEMBRE 2019.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

L'an deux mil dix-neuf, le seize Décembre, le Conseil Municipal de la
Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX,**
Maire.

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER-
Mme CHASSAIN - Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – M. COUDRAY
Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MOUGIN –
M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN - M. BANNEROT – Mme TIHA –
Mme MARECHAL - M. VANOT – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LICHY à Mme COSSART -
M. STEIMER à M. GEX - M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Excusé : M. THIERY.

Absents : M. BEGNÈNE - Mme DIEZ - M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de
secrétaire.

7. FINANCES LOCALES

7.5.1 Subventions supérieures à 23.000 euros

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Considérant que Le fonctionnement de l'école de Musique et de
chant de BACCARAT nécessite l'attribution d'une subvention
municipale.

Pour l'année 2020, il est proposé d'attribuer une subvention de
50.000 €.

- Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 50.000 € à l'Ecole de
Musique et de Chant de Baccarat pour l'année 2020 ;
- **DECIDE** que cette subvention sera versée semestriellement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention de
partenariat avec l'EMCB pour l'attribution d'une subvention d'un
montant supérieur à 23.000 euros.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 124/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le seize Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 22

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN - Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – M. COUDRAY - Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MOUGIN – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN - M. BANNEROT – Mme TIHA – Mme MARECHAL - M. VANOT – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LICHY à Mme COSSART - M. STEIMER à M. GEX - M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Excusé : M. THIERY.

Absents : M. BEGNENE - Mme DIEZ - M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES **7.5 Subvention**

OBJET

**ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE –
ASSOCIATION SPORTIVE
AUTOMOBILE CLUB LORRAIN
(ASACL).**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 10 DECEMBRE 2019.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Dans le cadre du 64ème Rallye de Lorraine qui s'est déroulé à BACCARAT le Samedi 21 Septembre 2019, l'ASACL sollicite une subvention pour l'équilibre de son budget.

- Vu l'avis de la commission des Finances,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de **3.000 €** à l'Association Sportive Automobile club Lorrain (ASACL)

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 125/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 22

OBJET

**CERTIFICATION DE LA
GESTION DURABLE DE LA
FORET COMMUNALE –
RENOUVELLEMENT
D'ADHESION AU PEFC.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 10 DECEMBRE 2019.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil dix-neuf, le seize Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN - Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – M. COUDRAY Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MOUGIN – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN - M. BANNEROT – Mme TIHA – Mme MARECHAL - M. VANOT – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LICHY à Mme COSSART - M. STEIMER à M. GEX - M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Excusé: M. THIERY.

Absents : M. BEGNENE - Mme DIEZ - M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.10 Divers

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Considérant que cette adhésion à la politique de la gestion durable gérée par le PEFC Grand Est, souscrite pour une durée de cinq années arrive à échéance le 31 décembre 2019.

- Après conseils pris auprès du technicien de l'ONF qui rappelle que la certification PEFC permet aux bois de la forêt communale d'être vendus lors de ventes labellisées à des acheteurs eux-mêmes labélisés. Ce label PEFC certifie que votre forêt est gérée de façon durable.

Il est aussi indispensable d'être certifié pour pouvoir prétendre au maximum de pourcentage lors d'octroi de subventions.

- Vu l'avis de la commission des finances,

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DECIDE :

- **DE RENOUVELER** son adhésion au PEFC Grand Est pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2020.

- **DE RESPECTER** et **Faire RESPECTER** à toute personne intervenant dans la forêt communale de Baccarat, les règles de gestion forestière durable en vigueur.

- **D'ACCEPTER** les visites de contrôle en forêt par PEFC Grand Est et l'autoriser à consulter à titre confidentiel tous les documents conservés par la Ville, permettant de justifier du respect des règles de gestion forestière durable en vigueur.

- **D'ACCEPTER** le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière durable sur lesquelles la Ville s'est engagée pourront être modifiées. Une fois informé de ces éventuels changements, la Ville aura le choix de poursuivre son engagement, ou de résilier son adhésion par courrier adressé au PEFC Grand-Est.
- **DE METTRE EN PLACE** les actions correctives qui seront demandées par PEFC Grand Est en cas de pratiques forestières non conformes, sous peine d'exclusion du système de certification PEFC.
- **D'ACCEPTER** que la participation de la Ville de BACCARAT au système PEFC soit rendue publique.
- **EN CAS DE MODIFICATION DE LA SURFACE, INFORMER PEFC Grand Est dans un délai de 6 mois** et fournir les justificatifs nécessaires. Informer le nouveau propriétaire de ma certification PEFC et l'inviter à prendre contact avec le PEFC Grand Est.
- **DE S'ENGAGER** à acquitter la contribution financière pour 5 ans suivante : $(0.65\text{€} \times 748 \text{ hectares}) = 486 \text{ €} + 20\text{€}$ (contribution forfaitaire pour 5 ans).

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 126/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 22

OBJET
RESSOURCES HUMAINES :
RECONDUCTION DE MISE A
DISPOSITION D'UN AGENT
AUPRES DE L'OPH de
Lunéville à Baccarat.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 10 DECEMBRE 2019.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil dix-neuf, le seize Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN - Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – M. COUDRAY Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MOUGIN – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN - M. BANNEROT – Mme TIHA – Mme MARECHAL - M. VANOT – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LICHY à Mme COSSART - M. STEIMER à M. GEX - M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Excusé : M. THIERY.

Absents : M. BEGNENE - Mme DIEZ - M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

4. FONCTION PUBLIQUE

4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de reconduire la convention de mise à disposition d'un agent auprès de l'OPH de Lunéville à Baccarat pour 1h30 par semaine à partir du 1er janvier 2019.
Cette convention est définie pour une durée d'un an renouvelable.
- **DIT** que la facturation se fera annuellement et comprendra le temps réel de la mise à disposition de l'agent auprès de l'OPH, à hauteur de 100% du salaire brut chargé de l'agent. S'ajoutera à cela, un forfait de 20 € de « fournitures diverses » pour l'exercice des missions.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 127/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 22

OBJET

RESSOURCES HUMAINES :
- RENOUELEMENT DE
CONTRATS.
- FERMETURE DE POSTE.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 10 DECEMBRE 2019.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil dix-neuf, le seize Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN - Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – M. COUDRAY Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MOUGIN – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN - M. BANNEROT – Mme TIHA – Mme MARECHAL - M. VANOT – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LICHY à Mme COSSART - M. STEIMER à M. GEX - M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Excusé : M. THIERY.

Absents : M. BEGNENE - Mme DIEZ - M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

4. FONCTION PUBLIQUE

4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Vu l'avis de la commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- **DECIDE**, suite à un besoin du service espaces verts et au départ à la retraite de l'Agent titulaire, de reconduire le contrat à durée déterminée d'un Adjoint technique, au service espaces verts, à partir du 1er janvier 2020, pour une durée de six mois, soit jusqu'au 30 juin 2020.

- **DECIDE**, suite à un besoin de la collectivité, et des nécessités de services, de reconduire le contrat à durée déterminée de la Directrice Générale des Services pour une durée de 3 ans à partir du 06 Février 2020 jusqu'au 05 Février 2023, au grade d'Attaché.

- **DECIDE** la fermeture d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe au 1er décembre 2019 suite à un départ à la retraite.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 128/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 22

OBJET

**CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION DE L'ANCIENNE
ECOLE MATERNELLE DU
CENTRE.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 10 DECEMBRE 2019.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil dix-neuf, le seize Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN - Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – M. COUDRAY Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MOUGIN – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN - M. BANNEROT – Mme TIHA – Mme MARECHAL - M. VANOT – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LICHY à Mme COSSART - M. STEIMER à M. GEX - M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Excusé: M. THIERY.

Absents : M. BEGNENE - Mme DIEZ - M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

3. DOMAINE ET PATRIMOINE 3.3 Location

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Considérant que par délibération N°095/2019 du 16 Septembre 2019, le Conseil Municipal a décidé de désaffecter le bâtiment l'Ecole Maternelle du Centre sis 5 Rue des Trois Frères Clément.
- Considérant que Le SIVOM des Vallées du Cristal envisage de réaliser une crèche dans ce bâtiment,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition à titre gratuit, de l'ancienne école maternelle du centre avec le Président du SIVOM des Vallées du Cristal.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 129/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 22

OBJET
CONVENTION DE
CONSORTIUM –
PROJET "LES INVISIBLES"

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 10 DECEMBRE 2019 et que la convocation du Conseil avait été faite le 10 DECEMBRE 2019.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil dix-neuf, le seize Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN - Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – M. COUDRAY Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MOUGIN – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN - M. BANNEROT – Mme TIHA – Mme MARECHAL - M. VANOT – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LICHY à Mme COSSART - M. STEIMER à M. GEX - M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Excusé : M. THIERY.

Absents : M. BEGNENE - Mme DIEZ - M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

8. DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES **8.6 Emploi – Formation professionnelle**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Suite à l'appel à projet « Repérer et mobiliser les publics invisibles » déposé auprès de la DIRECCTE, la mission locale du Lunévillois a été retenue afin de mettre en place des projets sur tout le territoire avec les partenaires suivants notamment : le Conseil Départemental, la Commune de Lunéville, La Communauté de Communes de Lunéville à Baccarat, la Communauté de Communes du Sânon, la Communauté de Communes de Vezouze en Piémont, la Commune de Baccarat...

Le projet se mettra en œuvre à compter du 29/11/2019 et se déroulera jusqu'au 30/11/2021. L'ensemble des membres s'engage sur toute la durée de ce projet, qui vise à repérer en développant au maximum l'"aller vers" et mobiliser le public par des actions spécifiques afin de permettre la mise en œuvre de parcours d'insertion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, avec l'Association Mission Locale du Lunévillois, une convention de Consortium pour le projet "Les Invisibles".
- **DIT** que ladite convention est conclue pour une durée de 24 mois.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 130/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 22

**OBJET
DEMANDE DE DEROGATION A
LA REGLE DU REPOS
DOMINICAL DES SALARIES
POUR L'ANNEE 2020.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 10 DECEMBRE 2019.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil dix-neuf, le seize Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN - Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – M. COUDRAY - Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MOUGIN – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN - M. BANNEROT – Mme TIHA – Mme MARECHAL - M. VANOT – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LICHY à Mme COSSART - M. STEIMER à M. GEX - M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Excusé : M. THIERY.

Absents : M. BEGNENE - Mme DIEZ - M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

9. Autres domaines de compétences

9.1 Autres domaines de compétence des communes.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Vu la loi n°2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite loi MACRON qui définit le nouveau cadre réglementaire en matière d'ouverture des commerces le dimanche.

- Vu le code du travail qui permet au Maire de déroger au principe du repos dominical des salariés dans la limite de 12 dimanches par an pour chaque catégorie de commerce. Il s'agit d'une dérogation collective dont doit bénéficier la branche commerciale toute entière.

L'avis du Conseil Municipal est requis au même titre que les organisations syndicales et patronales en amont de la prise de l'arrêté municipal de dérogation par le Maire, qui doit obligatoirement être pris en année N-1.

S'agissant des dimanches de l'année 2020, il faut que cet arrêté intervienne avant le 31 décembre 2019.

A ce jour, une seule demande de dérogation de la part de l'établissement LIDL a été adressée à la mairie en vue de solliciter une dérogation à la règle du repos dominical les 6, 13, 20 et 27 Décembre 2020.

L'organisation syndicale la plus représentative au sein de l'établissement LIDL a été contactée. Celle-ci n'est pas opposée aux quatre dimanches travaillés du mois de décembre 2020, sous réserve que cette dérogation s'applique suivant le respect du Code du travail, à savoir :

- principe du volontariat pour le personnel salarié concerné
- compensations salariales conformément aux conventions collectives (majoration à 100% du salaire de base, salariés cadres compris)
- les salariés devront bénéficier d'un repos compensateur

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (3 contre):

- **DONNE un avis favorable** à la demande d'ouverture des commerces de vente de denrées alimentaires au détail sur le territoire communal les dimanches 6, 13, 20 et 27 décembre 2020, sous réserve que cette dérogation s'applique dans le respect de la réglementation du code du travail et prévoit de façon cumulative :
 - le principe du volontariat pour le personnel salarié
 - des compensations salariales telles que prévues par la loi
 - un repos compensateur

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 131/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 22

OBJET

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE
CONCESSION DE SERVICE
PUBLIC POUR LA FOURRIÈRE
AUTOMOBILE MUNICIPALE.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 10 DECEMBRE 2019.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil dix-neuf, le seize Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN - Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – M. COUDRAY Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MOUGIN – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN - M. BANNEROT – Mme TIHA – Mme MARECHAL - M. VANOT – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LICHY à Mme COSSART - M. STEIMER à M. GEX - M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Excusé: M. THIERY.

Absents : M. BEGNENE - Mme DIEZ - M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

1. COMMANDE PUBLIQUE

1.2 Délégation de service public

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1411-5 ; L.1411-7 et L.2121-29 ;
- Vu la délibération du conseil municipal n°63-2019 en date du 20 mai 2019 approuvant le principe de délégation de service public concernant la fourrière automobile ;
- Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 22 octobre 2019 pour publication au journal d'annonce légales l'Est Républicain ;
- Vu l'avis de la commission de délégation de service public,
- Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels du contrat à venir au nombre desquels figurent notamment l'objet précis de celui-ci, la rémunération du délégataire et l'identité de son attributaire ;
- Considérant qu'à l'issue de la procédure de mise en concurrence, il apparaît que l'offre la plus intéressante pour la commune est celle de la société TANGUY ;
- Considérant que les principaux termes du contrat de concession sont les suivants :
 - Le délégataire devra assumer la gestion de la fourrière de véhicules automobiles à ses risques et périls ;
 - Il se dotera de tous les moyens matériels et humains nécessaires à l'exécution du service délégué et en assurera en totalité le financement ;
 - Il sera chargé de l'enlèvement, la garde et la restitution des véhicules mis en fourrière à leurs propriétaires ainsi que la remise, le cas échéant, des véhicules à France Domaine pour aliénation ou à une entreprise agréée pour destruction ;

- la rémunération du délégataire sera déterminée par la perception auprès des propriétaires des véhicules des tarifs pris sur la base de l'arrêté interministériel du 28 décembre 2018, modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001, fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles ;
- le délégataire assurera le financement de l'intégralité des dépenses nécessaires à l'exploitation du service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de confier à la société TANGUY sous forme de délégation de service public la gestion de la fourrière automobile municipale.
- **DECIDE** que la rémunération du délégataire sera établie de la manière suivante : la rémunération du délégataire sera déterminée par la perception auprès des propriétaires des véhicules des tarifs pris sur la base de l'arrêté interministériel du 28 décembre 2018, modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001, fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles et conformément à la convention de délégation annexée à la présente délibération ;
- **APPROUVE** les termes du contrat de délégation pour le service de fourrière automobile municipale.
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de délégation avec l'entreprise TANGUY.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,
M. Christian GEX